

Réseau Fibre Optique «Besançon Lumière» - Financement 2^{ème} tranche

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le projet d'extension du réseau fibre optique «Besançon Lumière», voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 mars 1995, prévoyait un financement en deux tranches de 600 KF chacune.

Cette infrastructure de communication à haut débit est cofinancée par la Ville, le Centre Hospitalier Universitaire, l'Université de Franche-Comté et le Département.

Le marché correspondant a été attribué à L'Entreprise Industrielle et les travaux sont en cours.

La mise en service demandée par les différents partenaires va s'effectuer progressivement du mois d'octobre au mois de décembre 1995.

Il est donc opportun de prévoir dès maintenant le financement de la 2^{ème} tranche et voter en conséquence au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 600 000 F à inscrire au chapitre 900.0/235.505.10100.

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'ouverture de ce réseau. C'est un équipement de 4 MF pour lequel chaque collectivité va participer à hauteur de 1 MF et il y a un taux de retour d'investissement entre un et trois ans. C'est quelque chose de très intéressant, cela ne fait pas l'affaire des Télécom mais je crois que nous avons tous été d'accord pour poursuivre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.